

D 12 – 2026

Commande  
publique

Désignation des  
membres de la  
Commission  
d'Appel d'Offres

**Nombre de conseillers**

En exercice : 33

Présents : 32

Absents : 0

Excusés-représentés : 1

Votants : 33

Le Maire, soussigné,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



## Conseil Municipal du 07 avril 2026

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-six le sept du mois d'avril à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Cyprien RICHER, Maire.

**Présents :**

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAE GHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENG LAIN, Mme Marie VENET (à partir de 19h39 ), M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Nicolas BRAY, M Thomas FABRE.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Marie VENET ayant donné procuration à M. Cyprien RICHER (jusqu'à 19h39)

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M. Francis GOSSET

M. Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

**Rapport de Monsieur le Maire :**

La commission d'appel d'offres est chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse.

Le Code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres. Seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

La commission est mise en place jusqu'à échéance du mandat municipal.

Pour assurer le bon fonctionnement de la commission en réunissant le quorum nécessaire, il est proposé de désigner les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS :**

Au regard de la composition de l'assemblée délibérante et dans le respect de la représentation proportionnelle, il est dès lors proposé au Conseil municipal de désigner les élus suivants pour siéger à la CAO :

LISTE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Émeric ANDRÉ	Karine ATTINAULT
1	Dorothée LENGAIN	Thibaut MARAQUIN
1	Pauline VANDOOOLAEGHE	Estéban GARCIA
1	Natacha PASTOUKOFF	Thierry LIBAERT
1	Nicolas BRAY	Martine DEMUYS

Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) organisant la CAO, sa composition et des pouvoirs,

Considérant le besoin d'assurer le quorum nécessaire au bon fonctionnement de cette commission en assurant le respect de la représentation proportionnelle des tendances politiques présentes au Conseil,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- Approuve la composition de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat pour les membres désignés par la présente délibération ;
- Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT et de désigner les membres susvisés pour siéger à la commission d'appel d'offres ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire,**

  
**Cyprien RICHER**

**Le Secrétaire de séance,**

  
**Fatima DESCAMPS**